



## Date limite d'utilisation d'un bon cadeau

Par **glenwood**, le **19/03/2010** à **11:23**

Bonjour,

Nous sommes en possession d'un bon/chèque cadeau d'une valeur de 89 euros (happy box pour un séjour en famille). la date limite d'utilisation est dépassée de deux mois, la société happy box, nous répons que c'est trop tard, on peut jeter le chèque à la poubelle. Est ce légal?, un chèque de banque n'a pas de durée limitée?

Si vous pouviez me renseigner, nous vous en serions très reconnaissant.

Cordialement